

Acquisition d'une benne de collecte des Déchets Ménagers

Lot 2 : benne à déchets ménagers

C.C.T.P. lot 2

Appel d'offres ouvert

MAITRE DE L'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE

13 rue des Ecoles

BP 20

54360 BLAINVILLE SUR L'EAU

Tél : 03.83.71.43.62 fax :03.83.71.63.01

Mél : secretariat@ccvm54.fr

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES

Le vendredi 9 mars 2012 à 15 heures

Sommaire

1	<i>Dispositions générales</i>	3
2	<i>Objet du marché</i>	3
2.1	Caractéristiques techniques des bennes	3
2.2	Equipements et dispositions particulières	3
2.3	Peinture	4
2.4	Dispositif de sécurité	4
2.5	Système de pesage	4
2.6	Niveau sonore	5
2.7	Service après vente	5
3	<i>Stage de formation</i>	5
4	<i>Divers</i>	5
5	<i>Lieu et délais de livraison</i>	5
6	<i>Délais de garantie</i>	6
7	<i>Variantes</i>	6

1 Dispositions générales

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit les caractéristiques techniques de la benne à déchets ménagers.

2 Objet du marché

2.1 Caractéristiques techniques des bennes

La benne de collecte des déchets ménagers constituant le présent marché est conçue pour équiper un châssis cabine de PTAC de 26 tonnes.

Le candidat annexera à sa proposition une fiche technique regroupant les principales caractéristiques du matériel proposé et notamment :

- Volume utile 20 m³
- largeur de la benne 2500 mm,
- volume d'eau de la trémie avec basculeur : minimum 2,0 m³,
- hauteur normalisée avec réhausse rabattable (déconnexion de l'automatisme de la pelle si la rehausse est rabattue)
- vitesse de la cinématique : maximum 20 secondes,
- taux de compression réglable de 1 à 6.

Egalement, le candidat devra joindre à son dossier les fiches de montage sur les différents châssis susceptibles d'être équipés, en précisant les côtes d'encombrement, la répartition des charges par essieu et la charge utile.

2.2 Equipements et dispositions particulières

- caméra arrière, avec écran LCD couleur en cabine,
- système de protection des feux arrières,
- accélération automatique du moteur,
- vérin de bouclier éjecteur à double effet sur toutes les expansions, un dispositif de sécurité interdira toute possibilité d'éjection tant que la porte arrière n'est pas complètement ouverte,
- le fond de trémie en tôle d'acier spécial aura une épaisseur minimum de 6 mm,
- graissage automatique du châssis et de la benne, avec prédisposition pour raccordement au graissage automatique du basculeur,
- dispositif annexe de graissage manuel,
- 2 marche-pieds arrières relevables avec verrouillage, pourvus d'une protection périphérique (bourelets en caoutchouc), équipés d'un dispositif d'alerte sonore et visuel, au chauffeur en cas de présence d'un ou deux ripeurs sur marche-pieds lors du passage en marche arrière.
- 2 mains courantes revêtues d'un antidérapant, prévues de telle façon que les ripeurs soient transportés en toute sécurité. Elles doivent être conçues afin que le corps du ripeur ne soit pas en saillie par rapport au gabarit de la benne.
- Portillon de visite latéral,
- la partie arrière de la benne devra être carrossée verticalement en vue de l'adaptation d'un basculeur et afin de protéger les ripeurs contre les intempéries,

- les robinets de vidange avec vanne quart de tour seront prévus afin d'évacuer les eaux résiduelles à l'avant du caisson et au point bas de la trémie,
- dispositif d'attente pour montage ultérieur d'un basculeur simple peigne à préhension assistée,
- carrossage latéral lisse, de couleur blanche.

2.3 Peinture

- la benne sera protégée par une couche d'antirouille et d'une laque polyuréthane de couleur blanche
- les parties intérieure et arrière de la benne devront être de couleur grise RAL 7043.

2.4 Dispositif de sécurité

Le matériel devra être en conformité CE avec attestation CE de type, délivrée par un organisme notifié. Une photocopie de l'attestation CE de type du matériel proposé doit être jointe au dossier.

Dans le cadre de la conformité CE, la benne disposera obligatoirement des équipements suivants :

- boîtiers de commandes, à droite et à gauche,
- arrêts coups de poing à réarmement, à droite et à gauche
- gyrophare orange à l'avant avec grille de protection,
- 2 gyrophares tournants à l'arrière,
- 2 phares de travail oranges à l'arrière, disposés vers le sol,
- liaison sonore entre le conducteur et les ripeurs,
- la fermeture complète de la porte sera assurée par une commande située après l'essieu arrière du véhicule afin d'avoir la visibilité sur l'arrière du caisson au moment de la fermeture de la porte,
- un dispositif de ralentissement de la chute accidentelle de la porte arrière devra être installé,
- 2 béquilles de sécurité à demeure sur la porte, qui devront pouvoir être mises en place simplement et rapidement par une seule personne,
- un dispositif sonore doit être actionné dès que la porte est déverrouillée et pendant toutes les périodes d'ouverture et de fermeture de la porte.
- la présence du ripeur sur les marche-pieds devra être signalée par un double signal visuel et sonore, en cabine.

2.5 OPTION 1 : Système de pesage

La proposition comprendra une option n°1 d'équipement d'origine d'un système de pesée avec capteurs sur châssis, qui permette d'assurer le pesage des déchets collectés.

Le système proposé devra permettre une lecture en cabine. Ce système devra pouvoir évoluer vers une récupération des données sur informatique.

Le candidat fournira un mémoire explicatif suffisamment détaillé de son matériel de pesée et en indiquera la durée de garantie.

OPTION 2 : Système de récupération des énergies

La proposition comprendra une option n°2 d'équipement d'un système de récupération de l'énergie cinétique développée lors des freinages ou des phases de décélération.

Le candidat fournira un mémoire explicatif suffisamment détaillé de ce matériel, de ses performances potentielles, et en indiquera la durée de garantie.

Option n°3 : Eclairage par lampes L.E.D., positionnement latéral droit de la benne, de façon à éclairer le cheminement des ripeurs de la cabine aux marche pieds.

2.6 Niveau sonore

Un certificat de mesure du bruit délivré par un organisme agréé indiquant les conditions de mesure devra être joint au dossier.

Dans tous les cas, le niveau sonore basculeur en fonctionnement et cinématique benne devra être inférieur à 75 db.

2.7 Service après vente

Le candidat précisera :

- la structure du service après vente,
- le délai de livraison des pièces détachées,
- le prix des principales pièces d'usure et des pièces devant être changées périodiquement et leurs délais de livraison.

3 Stage de formation

Un stage de formation d'une journée pour un agent mécanicien devra être proposé et les frais consécutifs à ce stage seront pris en compte par le fournisseur (hébergement, restauration et frais de stage).

4 Divers

La fourniture du matériel sera accompagnée de tous les documents se rapportant à la construction, au fonctionnement et à l'entretien de la benne.

La fourniture et la pose d'un extincteur de marque SICLI avec son coffret polyéthylène conforme à la réglementation sont à la charge du fournisseur.

5 Lieu et délais de livraison

Le candidat précisera les délais de livraison du matériel. La livraison de l'ensemble (lot 1 + lot 2 + lot 3) devra intervenir franco de port à la Communauté de Communes du Val de Meurthe, 13 rue des Ecoles, 54360 BLAINVILLE SUR L'EAU ;

6 Délais de garantie

La benne sera garantie 2 ans, pièces, main d'œuvre et déplacements, à compter de sa réception par la communauté (date de signature du PV de réception).

7 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

**Le candidat,
Lu et Accepté**